

SECTION 08731

ACTIONNEURS DE PORTE AUTOMATIQUE – USAGE COMMERCIAL



Afficher les remarques masquées au rédacteur en utilisant « Outils »/« Options »/« Afficher »/« Texte masqué ». Copyright 2006-2016 ARCAT, Inc. – Tous droits réservés.

PART 1 GÉNÉRALITÉS

1.1 LA SECTION COMPREND

- A. Actionneurs de porte de type à arbre intermédiaire :
 - 1. Actionneurs de portes articulées commerciales de service léger à levage standard et de grande hauteur (1 524 mm ou 5 pi de hauteur maximale de levage) (Modèle LiftMaster 3900).

1.2 SECTIONS CONNEXES

- A. Section 06100 – Charpenterie brute : Installation et exigences de semelle et de fond de clouage.
- B. Section 16050 – Matériaux électriques essentiels et méthodes : Installation et exigences de connexions électriques.

1.3 RÉFÉRENCES

- A. International Electrotechnical Commission (IEC).
- B. National Electrical Manufacturers Association (NEMA) : NEMA ICS 6 – Contrôle industriel et systèmes : Enceintes.
- C. Underwriters Laboratories (UL) : UL 325 – Norme de sécurité pour les actionneurs et systèmes de portes, rideaux, barrières, persiennes et fenêtres.

1.4 SOUMISSIONS

- A. Soumettre en vertu des dispositions de la section 01300.
- B. Données de produit : Fiches de données techniques du fabricant pour chaque produit qui sera utilisé, y compris :
 - 1. Instructions et recommandations de préparation.
 - 2. Exigences et recommandations d'entreposage et de manipulation.
 - 3. Méthodes d'installation.
 - 4. Méthodes de nettoyage.
- C. Dessins d'atelier : Soumettre les dessins d'atelier montrant la disposition, les profils et les composants des produits, y compris l'ancrage, les conditions de bordure et les accessoires.

1.5 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANIPULATION

- A. Ranger les produits dans leur emballage d'origine non ouvert et avec les étiquettes intactes jusqu'au moment de l'installation.

- B. Prévoir la livraison des actionneurs de porte pour que les espaces soient suffisamment achevés de manière à permettre l'installation des actionneurs dès leur réception.

1.6 GARANTIE

- A. Garantie limitée standard du fabricant de deux (2) ans contre les défauts matériels et de fabrication, à l'exception du modèle LiftMaster ATS2113X auquel est assortie une garantie limitée d'un (1) an.

PART 2 PRODUITS

2.1 FABRICANTS

- A. Fabricant acceptable : LiftMaster; 300 Windsor Drive; Oakbrook, IL 60523. Sans frais : 800 282.6225. Courriel : specs@LiftMaster.com. Site Web : LiftMaster.com.
- B. Substitutions : non permises.
- C. Les demandes de substitutions seront prises en compte conformément aux dispositions de la Section 01600.

2.2 ACTIONNEURS DE PORTE DE TYPE À ARBRE INTERMÉDIAIRE

- A. Actionneur à arbre intermédiaire de service léger : Actionneur à montage mural de service léger LiftMaster 3900, moteur de service limité (service recommandé de 10 cycles par heure au maximum).
 1. Portes articulées standard et de grande hauteur (hauteur maximale de 1 524 mm [5 pi]) avec ensembles de torsion, mesurant jusqu'à 4 267 mm (14 pi) de haut et 5 486 mm (18 pi) de large, mais ne dépassant pas 16,7 m² (180 pi²) de surface ou un poids de 295 kg (650 lb).
 2. Actionneur électrique : Ensemble de service léger, homologué cULus et étiqueté cULus, avec moteur électrique et commandes de moteur précâblées en usine, poignée de déverrouillage de secours, poste de commande à un seul bouton et accessoires nécessaires à un fonctionnement adéquat. Fonctionnement conforme à la norme UL 325.
 - a. Moteur électrique : Le moteur de service sévère de 24 V c. c. fournit un fonctionnement ultra silencieux à démarrage et arrêt fluides à vitesse variable. Bornes à connexion rapide et cordon d'alimentation de 1 829 mm (6 pi). Tension d'entrée de 120 V c. a., 60 Hz.
 - b. Moniteur de tension de câble : La porte doit pouvoir inverser sa course lorsqu'un mou excessif du câble a été détecté.
 - c. Poste à un bouton pour les fonctions d'ouverture et de fermeture avec câblage de commande de type B2 (standard pour tous les actionneurs).
 3. Dispositifs primaires de protection contre le piégeage :
 - a. Détecteurs inverseurs de sécurité The Protector System : Un capteur photoélectrique « sans contact » conçu pour détecter un obstacle et signaler à l'actionneur d'inverser la course de fermeture de la porte en position d'ouverture.
 4. Accessoires : Fournir ce qui suit :
 - a. Serrure de porte électrique LiftMaster 41A6102 : Empêche la porte d'être forcée en position d'ouverture lorsqu'elle est complètement fermée.
 - b. Système de batterie de secours LiftMaster 475LM : Fait fonctionner l'actionneur de porte jusqu'à 20 cycles complets dans une période de 24 heures.
 - c. Nécessaire de montage de rechange LiftMaster 480LM : Permet à l'actionneur d'être monté sous la barre de torsion.
 - d. Télé-éclairage de travail LiftMaster 380LM : Fournit 200 watts d'éclairage avec temporisation d'éclairage réglable; un nombre illimité de lampes peut être

- e. ajouté.
Émetteur à code LiftMaster 377LM : Permet d'ouvrir ou de fermer la porte en utilisant un code programmé directement dans l'unité.

PART 3 EXÉCUTION

3.1 EXAMEN ET PRÉPARATION

- A. Ne pas procéder à l'installation avant que les substrats aient été préparés de manière appropriée et que les écarts par rapport aux tolérances recommandées par le fabricant aient été corrigés.
- B. Si la préparation est la responsabilité d'un autre installateur, aviser l'architecte par écrit des écarts en ce qui concerne les tolérances et les conditions d'installation recommandées par le fabricant. Préparer les surfaces à l'aide des méthodes recommandées par le fabricant pour obtenir les meilleurs résultats pour les substrats dans les conditions du projet. Le début de l'installation constitue l'acceptation des conditions.

3.2 INSTALLATION

- A. Installer conformément aux instructions du fabricant et en relation appropriée avec la construction adjacente. Mettre l'actionneur à l'essai pour assurer son bon fonctionnement et faire les réglages nécessaires jusqu'à ce que des résultats satisfaisants aient été obtenus. Faire la démonstration du fonctionnement au personnel du propriétaire de l'actionneur.

3.3 PROTECTION

- A. Protéger les produits installés jusqu'à l'achèvement du projet.
- B. Retoucher, réparer ou remplacer les produits endommagés avant le quasi-achèvement du projet.

FIN DE LA SECTION